

# le lien

Lettre d'informations aux #Buralistes



## #84 - Covid-19 : les buralistes restent ouverts

Chers buralistes,

Dans son intervention d'hier soir, le Président de la République n'a apporté aucune modification complémentaire par rapport aux commerces dont l'ouverture est autorisée. **En conséquence, les buralistes restent ouverts** comme les autres commerces disposant d'une dérogation depuis samedi soir.

L'information nouvelle à retenir porte sur des restrictions supplémentaires de déplacements. A ce titre, il est recommandé aux professionnels d'avoir en leur possession **une attestation de déplacement dérogatoire** pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour s'approvisionner.

**Téléchargez votre attestation  
de déplacement dérogatoire**

Pour maintenir votre activité dans cette situation extraordinaire et garantir au mieux votre sécurité, vous trouverez ci-dessous les principales recommandations et informations.

- Veillez scrupuleusement à **appliquer les gestes sanitaires transmis par le gouvernement**. Pour cela, limiter le nombre de clients dans votre établissement (3 à 4 maximum), faites respecter les distances de sécurité (1 à 2 mètres) et lavez-vous régulièrement les mains.
- **Cesser l'activité bar et restaurant (sauf ventes à emporter)** et ne pas permettre à vos clients de s'y installer (pas d'éclairages, pas d'écrans allumés etc).
- **Ne pas permettre l'accès à vos terrasses**. Aucun client ne doit s'installer au sein de votre commerce.
- Pour votre information, **Logista nous a confirmé avoir réalisé toutes les commandes de livraisons prévues ce jour. Tous les centres de dépannages**

sont également ouverts à date. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires et de faire preuve de civisme.

- La France connaît une pénurie dans le matériel tel que les masques de protection ou le gel hydroalcoolique. **Les quantités existantes sont réservées au personnel médical.** Nous vous conseillons, si possible de vous munir de gants ou de vous équiper en lingettes désinfectantes pour parer à tout contact.
- Vous retrouvez toutes les mesures d'aides possibles (chômage partiel, report des charges fiscales et sociales, report des prêts bancaires, etc.) en cliquant sur le bouton ci-dessous. La Confédération des buralistes vous enverra une nouvelle communication sur les démarches précises à prendre pour les aides économiques.



Vous êtes responsable de votre établissement. Si vous souhaitez, pour des raisons sanitaires ou commerciales, fermer votre établissement, vous en avez la possibilité en informant votre douane locale ainsi que votre élu départemental.

[Voir le Lien #83](#)

## CCI France au soutien des entreprises

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Coronavirus, le réseau des CCI soutient et aide les entreprises aux côtés des services de l'Etat. Présentation des trois niveaux de mesures mobilisables par les entreprises.

[Plus d'infos](#)



[Téléchargez les différentes affiches de prévention sanitaire](#)

[Téléchargez le document CPME des aides possibles aux entreprises](#)

[Téléchargez le document pour les référents DIRECCTE](#)

Nous vous remercions pour votre solidarité et votre professionnalisme dans cette situation exceptionnelle que nous traversons.

La Confédération des buralistes reste à votre écoute pour toute question. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

01 51 21 10 00

[laconfederation@buralistes.fr](mailto:laconfederation@buralistes.fr)



Confédération des buralistes  
23/25 rue Chaptal  
75009 PARIS  
[maisondesburalistes.fr](http://maisondesburalistes.fr)



Cet email a été envoyé à [buralgestion@orange.fr](mailto:buralgestion@orange.fr) par la Confédération des buralistes.  
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

[Se désinscrire](#)